

## Sécurité et développement au Sahel : qu'en dire ?

Jean-Bernard Véron\*, Afrique contemporaine, Fondation de France

Lorsque l'on parle de sécurité, ou d'insécurité, dans les pays du Sahel, trois thèmes sont très fréquemment mis en avant. Premièrement, la dimension militaire du phénomène, au sens d'affrontements entre des forces armées, nationales ou étrangères, et des groupes de combattants locaux, d'où la recherche de solutions privilégiant le sécuritaire<sup>1</sup>.

Deuxièmement, en ce qui concerne les causes, nombre d'analyses partent du constat que les pays en question sont sous-développés, d'où il résulte d'une part que cette situation est considérée comme une des causes, sinon la principale, de l'insécurité et, d'autre part, que ces pays ne détiennent pas aujourd'hui à eux seuls les moyens qui leur permettraient de sortir de l'état de sous-développement et, partant, de reconstruire leur sécurité.

D'où, troisièmement, la nécessité d'appuis que peuvent et doivent apporter tant des partenaires extérieurs bilatéraux, c'est à dire les pays développés, que des institutions multilatérales, tout particulièrement l'Union européenne, les Nations Unies et l'Union africaine. Appuis qui maillent, dans la mesure du possible et compte tenu des contraintes imposées à ces acteurs, composantes militaires, aide au développement économique et social et réforme de l'Etat.

Ainsi brièvement résumé, il y aurait donc une relation forte entre sécurité et développement ou, comme l'affirme le DFID<sup>2</sup> britannique<sup>3</sup>, cette relation prendrait la forme d'une causalité biunivoque : le sous-développement serait potentiellement porteur d'insécurité et donc le développement serait producteur de sécurité. Affirmation qui est aujourd'hui largement partagée par les acteurs de l'aide.

Le propos n'est pas ici de remettre a priori en cause une telle relation, mais d'analyser l'interdépendance entre ces deux concepts, et ce dans le cadre d'une mise en perspective pluridisciplinaire, c'est-à-dire historique, politique, économique, sociale et culturelle, puisque l'insécurité est très généralement multi-causale.

---

\* Jean-Bernard Véron, qui a longtemps dirigé à l'Agence française de développement la Cellule de prévention des crises et de sortie de conflit, est membre de l'équipe éditoriale de la revue Afrique Contemporaine, dont il fut 12 ans durant le rédacteur en chef, ainsi que du Comité de solidarité internationale de la Fondation de France.

1 Ainsi :

- au Mali : l'opération française Serval et MINUSMA des Nations Unies ;
- au Nigeria : la coopération des forces armées de ce pays avec celles de ses trois voisins, Tchad, Niger et Cameroun ;
- en Somalie : successivement les entrées en force des armées éthiopiennes et kenyanes ainsi que l'AMISOM de l'Union Africaine avec un appui des Nations Unies.

2 *Department for International Development*, rebaptisé *UK Aid*.

3 *Conflict in Fragile States (Policy paper, May 2015)*.

Pour cela une première approche consisterait à traiter l'ensemble de la bande sahélienne, des rivages atlantiques jusqu'à ceux de l'Océan Indien. Telle ne sera pas celle qui sera ici privilégiée car, pour reprendre un proverbe bien connu, qui trop embrasse mal étreint.

Même si tous les pays de la région sont concernés par cette problématique, quoiqu'à des degrés divers, il a semblé intéressant de mettre l'accent sur l'un d'entre eux, la Somalie. Ce choix repose sur le constat que celle-ci est confrontée à une situation de crise et d'insécurité durable depuis maintenant plus d'un quart de siècle, ce qui n'est le cas d'aucun des autres pays du Sahel<sup>4</sup>.

En outre, le choix d'un pays spécifique oblige à contextualiser la réflexion, c'est-à-dire à voir dans quelle mesure le corpus d'analyses sur les relations entre insécurité/sécurité et développement permet de décortiquer un cas particulier, en l'occurrence celui de la Somalie.

Ainsi, une première partie débroussillera la question de la sécurité et du développement au Sahel en général, tout en ne passant pas sous silence les cas du Mali et du Nigeria où l'insécurité est aujourd'hui très présente. Puis une seconde partie centrera l'analyse sur la seule Somalie.

## **Quelles relations entre sécurité et développement ?**

Une première section reviendra sur ce qu'il faut entendre par ces deux concepts, avant qu'une seconde ne se penche sur les articulations entre l'un et l'autre, avec l'objectif de mettre en lumière certaines relations de cause à effet.

### *Que recouvrent ces deux concepts ?*

#### **La sécurité**

S'agissant de la sécurité trois questions doivent être d'emblée posées : que faut-il entendre par là ; la sécurité de qui ; et quels sont les situations et acteurs qui la mettent en péril.

Au sens le plus étroit du terme, la sécurité correspond à une situation dans laquelle les populations ne sont atteintes par la violence ni dans leur personne ni dans leurs biens. En élargissant le champ à la notion de sécurité humaine, cela inclut la satisfaction des besoins de base de ces mêmes populations, d'où un lien avec la thématique du développement dans la mesure où celui-ci vise, entre autres, à améliorer la satisfaction de ces besoins.

---

<sup>4</sup> En effet, même si le Mali et le Niger du fait de multiples insurrections touareg, le Nigeria avec le phénomène Maitatsine antérieur à Boko Haram et le Tchad dans le cadre d'affrontements pour s'emparer du pouvoir à N'Djamena ont été confrontés à la violence armée, et ce parfois bien avant la Somalie, dans aucun d'entre eux l'insécurité ne s'y est aussi durablement installée sur la longue période.

Pour s'en tenir aux seules atteintes à la sécurité qui sont le produit de la violence, les populations peuvent être touchées par des affrontements armés, soit en tant que victimes collatérales des dits affrontements, soit directement ciblées du fait de particularités communautaires, que celles-ci relèvent de l'ethnique, du religieux ou du territorial.

Il en est ainsi des multiples conflits qui ont opposé certaines fractions touarègues aux armées malienne et nigérienne depuis l'indépendance de ces deux pays. S'agissant du Nigeria, Boko Haram<sup>5</sup> fonde sa raison d'être, à tout le moins initiale, sur une interprétation très rigoriste des textes sacrés de l'islam, au nom de laquelle il combat non seulement les communautés chrétiennes, mais également les musulmans avec lesquels il est en désaccord sur ce point. Quant au Sénégal, il est toujours le lieu d'une guérilla à éclipses sur le territoire de la Casamance.

Dans la période récente cette insécurité conflictuelle s'est incontestablement développée au Sahel, non seulement dans la réalité du terrain, mais également dans l'attention qui lui est accordée en termes d'analyses des causes et de recherche de solutions. Cette double focalisation est pour l'essentiel le fruit de la montée en puissance de groupes armés qui se revendiquent du djihad.

Mais l'insécurité peut également y être le produit d'affrontements récurrents autour de ressources. De ce point de vue, ses manifestations les plus fréquemment étudiées sont celles qui opposent, dans le monde rural, les éleveurs nomades soit entre eux, soit aux agriculteurs sédentaires et, dans l'un et l'autre cas, autour de l'accès aux ressources naturelles nécessaires à leurs activités, en l'occurrence la terre, l'eau et les pâturages. On le constate au Tchad ainsi que, à un moindre degré, au Niger, au Mali et en Somalie<sup>6</sup>.

A cette insécurité qualifiée de conflictuelle s'ajoute celle qui est le sous-produit d'activités délictueuses du fait de l'impuissance ou du manque de volonté des États pour lutter contre. Ces activités peuvent être illégales, comme la contrebande de carburant, de biens de consommation et de bétail entre le Mali et l'Algérie, voire franchement criminelles lorsqu'il s'agit du trafic de la cocaïne d'Amérique andine à destination de l'Europe qui transite par des pays du Sahel<sup>7</sup>.

Mais la sécurité peut également concerner les États eux-mêmes, soit en tant que territoires, qui sont alors fractionnés de vive force et dont une partie échappe au pouvoir en place, comme on le vit au Nord-Mali en 2012 ou en Somalie depuis la chute du régime du président Siyad Barré en 1991, soit comme appareil institutionnel incapable de remplir tout ou partie des missions qui lui incombent du fait des menaces pesant sur ses agents, tout en précisant que bien souvent ces deux modalités se recoupent.

---

<sup>5</sup> De son vrai nom d'origine, *Jama'at Ahlou Sunnah li-da'wati wa al-Jihad*, soit « Ceux qui sont engagés dans la propagation des enseignements du prophète et le djihad ». Appellation qui a d'ailleurs récemment changé quand le groupe a fait allégeance à Daech (l'État islamique) en se revendiquant comme une des wilayas du groupe en question.

<sup>6</sup> Cf. le dossier « Dynamiques du pastoralisme au Sahel » (Afrique Contemporaine, 2014).

<sup>7</sup> Cf. par exemple l'affaire très médiatisée, surnommée Air Cocaïne. En l'occurrence l'atterrissage dans le Nord du Mali d'un avion-cargo en provenance du Venezuela et transportant plusieurs tonnes de cette drogue.

## Le développement

Le concept de développement, ou son contraire le sous-développement, s'appuient sur des indicateurs standardisés qui ne sont toutefois pas à l'abri de critiques.

L'indicateur le plus utilisé, car se donnant une ambition synthétique, est celui du Produit intérieur brut (PIB) par tête, éventuellement ajusté pour tenir compte du niveau des prix et donc calculé en termes réels. Cet indicateur est alors utilisé pour classer les pays en diverses catégories<sup>8</sup>, classement qui détermine, entre autres, le type d'outils financiers mobilisés par les bailleurs de fonds de l'aide au développement<sup>9</sup>.

Un autre outil, plus détaillé, est l'Indice de développement humain (IDH) du PNUD. Il s'appuie sur une batterie de sous-indicateurs ciblant principalement la couverture des besoins des populations, tels que les taux de scolarisation ou la couverture médicale.

Qu'il s'agisse du PIB par tête ou de l'IDH, l'état de sous-développement est associé à des indicateurs bas et donc le développement, en tant que situation à un moment donné ou comme processus évolutif, à des indicateurs hauts et/ou en progression d'une année sur l'autre.

Sans nier l'utilité de pareils outils, force est de constater qu'ils souffrent de plusieurs insuffisances, en particulier dans le cas des pays du Sahel. Il s'agit d'abord de la fiabilité, parfois douteuse, des relevés statistiques servant à construire ces indicateurs, ainsi que des services qui en ont la charge, ce qui renvoie aux défaillances des appareils d'État dans la région.

Il convient de mentionner ensuite, s'agissant du PIB et donc du PIB par tête, les difficultés rencontrées pour prendre en compte de façon satisfaisante les activités non monétarisées, telles que la production vivrière dans le monde rural ou celles qui relèvent du secteur dit informel. Or ces deux types d'activité sont, et de très loin, celles dont vit la majeure partie des populations des pays sahéliens.

Il y a enfin des manques dans ces batteries d'indicateurs. Tel est, par exemple, le cas de l'efficacité d'un système scolaire, mesuré par le pourcentage d'enfants scolarisés, mais sans que l'on sache dans quelle mesure les formations reçues permettent et facilitent, ou non, l'insertion économique de ceux qui en ont bénéficié.

Relèvent également de ces manques l'insuffisante attention portée à la mesure des inégalités dans la répartition du revenu national<sup>10</sup>, de ce qui en découle en termes de niveau et de conditions de vie des populations et de leurs éventuels recoupements avec les caractéristiques ethniques, religieuses ou territoriales de certaines communautés parmi ces populations.

---

8 PMA ou pays moins avancés et PRI pays à revenu intermédiaire. La catégorie PRI se déclinant par ailleurs en deux sous-classes.

9 Par exemple, dans le cas de l'Agence française de développement, ses concours souverains peuvent prendre la forme de subventions, de prêts concessionnels ou de prêts à conditions de marché, selon la catégorie à laquelle se rattache le pays financé par elle.

10 Hors le seuil des 2 dollars par tête et par jour qui est celui de l'extrême pauvreté.

Or cette insuffisance des données sur les inégalités est d'autant plus gênante, à l'aune de la thématique traitée dans cet article, que ces inégalités sont par ailleurs largement mises en avant pour expliquer tout ou partie des causes profondes de l'insécurité au Sahel.

Elles engendreraient en effet, et tout à la fois, des frustrations individuelles ainsi que la remise en cause de systèmes jugés responsables de ces inégalités, en particulier l'appareil d'État et le pouvoir politique. D'où la double tentation, pour ceux qui en pâtissent, de se construire une image, un statut social et un niveau de vie en quelque sorte hors système, voire de projeter le renversement de ce dernier, y compris en l'affrontant par les armes.

### *A la recherche des causes*

L'analyse des causes de l'insécurité dans les pays du Sahel s'inscrit dans quatre catégories, d'ailleurs en relation les unes avec les autres : l'économique, le politique, le socio-culturel, sans oublier les interférences extérieures.

#### **L'économique**

S'agissant de l'économique, deux points méritent d'être soulignées comme terreau de tensions et donc éventuellement d'affrontements.

Le premier est celui des inégalités horizontales, par opposition aux inégalités verticales, du type de celles qui relèvent par exemple de la relation entre patrons et ouvriers, ou prolétaires et capitalistes pour reprendre une déclinaison marxiste.

Par inégalités horizontales il faut alors entendre celles qui existent entre communautés définies par leur territorialité, leur ethnie, leur référent religieux. Ces inégalités peuvent porter sur les revenus et donc le niveau de vie, mais également sur la couverture de besoins de base des populations, tels que la sécurité, la santé, l'accès à l'eau, l'éducation, ou encore sur les infrastructures et équipements nécessaires aux activités économiques.

Nombre d'analystes insistent à juste titre sur ce point. Ils notent en effet que dans le cas du Nigeria le Nord-Est<sup>11</sup> est la région la plus pauvre du pays et la moins bien lotie en termes d'infrastructures et d'équipements économiques et sociaux. Qui plus est, l'État est accusé de lui consacrer une proportion insuffisante des ressources qu'il tire de l'extraction pétrolière dans le Sud du pays. On ne saurait donc exclure que cet état de fait puisse être une des causes de la naissance puis de la montée en puissance du mouvement Boko Haram. Étant précisé que cela n'explique pas tout et qu'il y a également à l'œuvre une puissante dynamique religieuse aux racines historiques profondes et anciennes.

---

11 Soit les Etats du Borno, du Yobe et de l'Adamawa.

Les griefs mis en avant par les insurgés lors des soulèvements touaregs au Mali sont pour partie du même ordre. L'État y est tenu pour responsable de l'insuffisance des services sociaux ainsi que des infrastructures à finalité économique dont il a la charge. Dénonciations qui, par ailleurs, sont maillées avec des revendications autonomistes allant d'une décentralisation poussée à une complète indépendance.

Ces inégalités horizontales sont fréquemment territorialisées, et touchent donc des communautés vivant dans telle ou telle région. Elles peuvent ainsi nourrir d'une part une vigoureuse affirmation communautaire, cimentée par la dénonciation de l'État et donc du politique au pouvoir et, d'autre part, les spécificités, par exemple ethniques ou religieuses, de la communauté en question. D'où une double conséquence, à savoir des tensions, voire des affrontements, dans leur rapport à l'État et un repli sur soi qui fragilise l'idée même de nation.

Le second point<sup>12</sup> se situe à la rencontre de paramètres économiques et démographiques. Plus précisément, il met en lumière le constat d'un décalage entre d'une part la capacité d'absorption de l'économie des pays du Sahel, en termes de génération de revenus et de création d'emplois et, d'autre part, l'augmentation des populations<sup>13</sup> se présentant sur le marché du travail, en particulier parmi les jeunes générations.

D'où, dans ces pays, un triple phénomène migratoire, qui peut-être définitif ou faire alterner des allers et retours entre lieux de départ et lieux d'arrivée : des campagnes vers les villes ; des pays du Sahel vers d'autres pays du continent africain, soit les pays côtiers, l'Afrique du Sud et le Maghreb ; voire vers d'autres continents, en particulier l'Europe et les pays du Golfe.

Or il se trouve que les villes de la région sahélienne, confrontées à cette migration interne ainsi qu'à leur propre croît démographique, sont dans l'incapacité d'offrir une insertion socio-économique satisfaisante à ces nouveaux venus, d'où frustration, gonflement d'un secteur informel aux revenus faibles et aléatoires, voire basculement dans des activités illégales ou véritablement criminelles.

En outre, ces phénomènes migratoires, surtout s'ils sont définitifs, sont potentiellement porteurs de tensions avec les populations hôtes, comme on le vit en Côte d'Ivoire entre les communautés autochtones, allochtones et allogènes. Tensions qui furent alors manipulées par le personnel politique et qui engendrèrent une situation conflictuelle dans ce pays tout au long de la première décennie des années 2000.

Ce constat se vérifie également dans le cas de flux de réfugiés déplacés par l'insécurité, comme en Somalie ou encore dans l'Est du Tchad en relation avec les conflits au Darfour.

---

12 Ce point est longuement analysé dans l'ouvrage de Serge Michailof, *Africanistan* (Fayard, 2015).

13 Les pays du Sahel ont un croît démographique de l'ordre de 3 % par an sous le double effet de la réduction du taux de mortalité et du maintien du taux de natalité à un niveau élevé. C'est ainsi que le Niger détient un record mondial avec une moyenne de 7 enfants par femme.

## **La politique**

S'agissant de la responsabilité du politique dans l'insécurité, les points suivants sont fréquemment mis en avant.

Le premier est, bien évidemment, l'incapacité ou les défaillances de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes, à savoir la protection des citoyens contre la violence, quelle qu'en soit l'origine, le contrôle du territoire national et des frontières, ainsi que l'exercice de la justice. Autant de missions qui supposent que l'État détienne le monopole de l'usage de la force et qu'il le mette en œuvre pour lutter contre l'insécurité, ce qui implique qu'il s'en fixe l'objectif et qu'il dispose des ressources techniques, administratives et financières pour ce faire. Or celles-ci ne sont pas en adéquation avec la superficie du territoire dans la bande sahélienne stricto sensu, tout à la fois vaste, peu peuplée et manquant d'infrastructures de communication.

Un second point a trait à la légitimité, aux yeux des populations, du pouvoir politique en place, c'est-à-dire celui qui pilote et dirige l'appareil d'État. C'est là une thématique sur laquelle se positionnent différents acteurs collectifs, tels que des groupes de la société civile, des syndicats, des partis politiques, des institutions religieuses.

La contestation de cette légitimité se nourrit alors de la dénonciation d'un régime autoritaire, de la manipulation des résultats électoraux quand élections il y a, du non renouvellement des détenteurs du pouvoir, en particulier présidentiel, ainsi que de la corruption et des prévarications de ces détenteurs ou de ceux sur lesquels ils s'appuient.

Au croisement des défaillances fonctionnelles de l'État et du défaut de légitimité du pouvoir en place, deux concepts font florès. D'une part, celui de la démocratie, synonyme de liberté d'opinion et d'association, de multipartisme, d'élections et d'État de droit, tout en se défiant de leur contenu effectif, qui peut être purement formel ou fortement limité. D'autre part, celui de la gouvernance qui renvoie à la volonté du pouvoir et à la capacité de l'appareil d'État pour remplir les missions qui sont les siennes, qu'elles soient régaliennes ou qu'elles relèvent de l'économique et du social.

Ce serait alors les manquements à la démocratie et la mauvaise gouvernance qui seraient porteurs, dans le champ du politique, de contestations, voire d'affrontement et de violences et donc d'insécurité. Une illustration récente en est la chute du régime du président burkinabé Blaise Compaoré.

## **Le socle socio-culturel**

Par socle socio-culturel, il faut entendre ici ce sur quoi s'ancre une communauté humaine et par lequel elle se définit. Cet ancrage construit l'image que la communauté a d'elle-même, nourrit son sens du collectif, structure et gouverne les rapports entre ses membres ainsi qu'avec le pouvoir. En tout cela, il la différencie des autres communautés et peut même servir de justification à la projection, pacifique ou violente, de ses spécificités vers les autres. Enfin, il fonde les demandes et exigences adressées à l'État.

De ce point de vue on ne peut manquer d'être interpellé par la montée progressive du religieux en politique dans les pays du Sahel, et ce quelle que soit la religion en question, même si l'islam y tient la première place, et de loin, pour être la religion très largement majoritaire dans la région. Cette montée du religieux s'appuie sur plusieurs thématiques.

Certaines sont historiques et renvoient à une époque précoloniale, parfois fort ancienne, où la référence religieuse, en l'occurrence l'islam, structurait les sociétés, encadrait les relations entre leurs membres, légitimait le pouvoir en place et lui dictait, dans une certaine mesure, ce qu'il pouvait et devait faire. Cette nostalgie du passé a pour ambition de tracer un trait sur la période coloniale, ainsi que sur le lendemain des indépendances, fort marqués par l'ex-colonisateur. Il est ainsi vraisemblable que, dans le cas du Nord-Nigeria, la référence au califat de Sokoto et à Ousmane Dan Fodio joue dans ce sens.

D'autres raisons du renforcement de la présence du religieux dans le domaine public sont la conséquence des défaillances de l'État pour ce qu'il offre, ou n'offre pas, aux populations. Tel est par exemple le cas de la montée en puissance de l'enseignement arabo-islamique<sup>14</sup> dans les pays du Sahel. Celui-ci s'appuie certes sur des pratiques traditionnelles de formation des jeunes générations afin qu'elles s'intègrent dans la société et en partagent les valeurs, mais il résulte également des performances médiocres de l'enseignement public, comme par exemple au Niger. Tel l'est aussi de la place et du rôle des associations caritatives qui viennent au secours des personnes défavorisées, d'ailleurs en conformité avec l'obligation de la *zakat*<sup>15</sup>.

D'autres encore sont le produit d'influences extérieures, en particulier originaire des pays du Golfe ou d'Asie comme le Pakistan où domine un islam rigoriste, fortement investi dans la régulation des comportements, du fonctionnement social ainsi que des missions de l'État et donc du politique.

Certes cet islam-là n'était pas inconnu dans la région sahélienne, mais il est clair que la montée du religieux en politique et ses impacts sur la société sont renforcés par ces influences extérieures au continent africain. Influences qui s'appuient, entre autres, sur la formation de clercs dans les pays du Golfe, ainsi que sur le financement de lieux de culte et de projets caritatifs.

Ce rôle croissant du religieux ne doit toutefois pas conduire à passer sous silence d'autres paramètres qui participent à la structuration des sociétés sahéliennes. Certains d'entre eux relèvent de l'économie, comme c'est par exemple le cas en milieu rural entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades. D'autres, de type ethnique, s'enracinent dans l'histoire et la mémoire qui s'y rattache, ainsi qu'on le constate chez les Touaregs au Niger et plus encore au Mali. D'autres encore ont à voir avec les modalités de structuration des populations, à l'image des clans et des sous clans en Somalie.

---

14 Un dossier en cours d'élaboration de la revue *Afrique Contemporaine* est consacré à l'enseignement arabo-islamique dans les pays du Sahel.

15 La *zakat*, troisième des piliers de l'islam, est l'obligation faite aux croyants de consacrer une fraction de leurs revenus à l'aumône au bénéfice des pauvres.

Ces diverses particularités du socle socio-culturel des sociétés sahéliennes ne sont bien évidemment pas automatiquement synonymes de menaces sécuritaires. Mais, maillées avec d'autres causes relevant de l'économie ou du politique, elles peuvent servir de base à des discours justifiant le recours à la violence<sup>16</sup>, être un moteur de recrutement de combattants et acheter la complicité des populations.

### **Les interférences extérieures**

L'insécurité peut également être le produit d'interférences extérieures de divers types. S'agissant des interférences violentes, c'est-à-dire recourant à la force des armes, le Sahel en offre plusieurs exemples significatifs.

Ainsi, au Mali, où pourtant le déclenchement de la violence et la perte de contrôle de l'État sur une bonne partie du nord du pays furent le résultat d'un nouveau soulèvement de certaines communautés touarègues, le phénomène fut amplifié par la pénétration et l'installation dans cette région d'un mouvement chassé d'Algérie par l'armée algérienne, Al Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI)<sup>17</sup>.

Depuis, d'autres groupes armés, d'origine étrangère et se réclamant du djihad, comme le MUJAO<sup>18</sup>, s'y sont implantés. Avec cette conséquence que l'insurrection touarègue, initialement sans référence religieuse particulière et portée par le MNLA<sup>19</sup>, s'est fracturée et a donné naissance à un nouveau mouvement qui revendique ce type de référence<sup>20</sup>.

Dans un autre ordre d'idée et s'agissant en l'occurrence de la Somalie, qui sera examiné plus en détail dans la partie suivante, il est permis de s'interroger sur les effets de l'entrée en force sur le territoire national d'armées étrangères, qu'il s'agisse de l'Éthiopie en 2007 ou du Kenya en 2011.

Elles ont en effet nourri un raidissement nationaliste sur lequel peuvent s'appuyer des mouvements armés, pour justifier leur confrontation avec le pouvoir en place à Mogadiscio, militairement soutenu par ces acteurs extérieurs.

Enfin, ces interventions armées d'origine extérieures ont également pour conséquences des débordements de ces mouvements hors des frontières nationales, telles des métastases cancéreuses. Cela se vérifie avec les incursions de Boko Haram au Tchad, au Cameroun ainsi qu'au Niger. Il en est de même avec les attentats ciblés chez ces pays voisins du Mali que sont le Burkina et la Côte d'Ivoire ou au Kenya qui est frontalier d'avec la Somalie.

---

16 Cf. le dossier de la revue *Afrique Contemporaine*, consacré au phénomène Boko Haram, dans lequel un article analyse les prêches et discours des deux dirigeants successifs de ce mouvement, Yussuf et Shekau.

17 Ex-GSPC, Groupe salafiste pour la prédication et le combat.

18 Mouvement pour l'unicité du jihad en Afrique de l'Ouest.

19 Mouvement national pour la libération de l'Azawad.

20 Soit l'Ansar ed-Din, Les partisans de la religion, de Iyad ag-Ghali.

## **Le cas somalien**

Depuis la chute du régime du président Siyad Barré, en janvier 1991, la Somalie est confrontée à une violence plus ou moins endémique, aux causes multiples dont certaines relèvent de son parcours historique, ancien ou récent. D'autres sont le produit de spécificités de la société somalienne. Et d'autres encore sont le fruit des relations de ce pays avec ses voisins ainsi que du contexte international. Sera donc analysé dans une première section le parcours en question, en mettant l'accent sur les événements qui ont contribué et contribuent encore à l'insécurité dont souffre la Somalie. Une seconde section ensuite se penchera sur les différentes causes de cette insécurité, dans le prolongement de l'analyse historique qui esquisse certaines d'entre elles.

### *Le parcours historique*

Ce parcours se divise lui-même en quatre époques : de l'indépendance à la dislocation de l'État ; le désordre généralisé et les Tribunaux islamiques ; le retour de la violence ; la situation aujourd'hui.

Plus quelques remarques sur la dimension régionales de la question.

### **De l'indépendance à la dislocation de l'État**

Rappelons qu'avant son indépendance, en 1960, la Somalie n'existait pas en tant que pays, mais qu'il y avait un peuple somalien, caractérisé tant par une forte homogénéité ethnique, linguistique et religieuse que par une structuration tout à la fois économique, sociale et territoriale fondée sur des clans et leurs composantes.

Au tournant des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, la région fut colonisée par les Britanniques au nord, soit les actuels Somaliland et Puntland, tandis que le centre et le sud passaient sous domination italienne.

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, ces deux territoires furent placés sous mandat des Nations-Unies, mandat exercé par les ex-pays colonisateurs, et ce jusqu'à l'indépendance d'une Somalie nouvelle en 1960.

Cette création d'un État somalien aux frontières définies et reconnues par la communauté internationale laissait une partie des populations qui se considéraient comme telles dans les pays voisins, soit l'Ogaden éthiopien et, à un moindre degré, le Kenya ainsi que Djibouti. Donc un recoupement imparfait entre une population et un territoire, qui a été<sup>21</sup>, et reste, une des causes de la crise à laquelle est confronté le pays.

---

21 Déjà, au lendemain de l'indépendance du Kenya, des affrontements récurrents eurent lieu entre l'armée de ce pays et des insurgés présentés comme des voleurs de bétail, les *shifta*. De fait, ces derniers luttèrent pour le rattachement à la Somalie du nord-est kenyan, une région à population majoritairement somalienne.

Le coup d'État du général Siyad Barré, en octobre 1969, ouvrit une période de centralisation du pouvoir, d'étatisation de l'économie ainsi que d'alignement diplomatique et militaire sur l'Union Soviétique, par opposition à l'Éthiopie voisine alliée aux États-Unis. Sans toutefois que cette nouvelle doxa remette en cause la structuration en clans de la société somalienne, non plus que la manipulation de ces derniers par le pouvoir en place et ses opposants.

Les revers militaires encaissés lors de la guerre avec l'Éthiopie en 1978 sur la question de l'Ogaden et, partant, l'affaiblissement du régime qui en résulta débouchèrent sur une guerre civile dans la seconde moitié des années 1980. Celle-ci entraîna la chute du régime du président Siyad Barré, l'effondrement de l'appareil de l'État et la déclaration unilatérale d'indépendance du Somaliland<sup>22</sup>.

### **Un désordre généralisé puis les Tribunaux Islamiques**

S'ensuivit une période de désordres et de violences aux causes multiples, allant de la rivalité opposant divers acteurs privés qui mirent la main sur des biens publics en déshérence, aux conflits entre clans pour s'approprier le pouvoir politique. Dans le même temps et faute d'autorités susceptibles de faire respecter l'ordre et la loi, le pays connut un développement du banditisme, y compris sous la forme de la piraterie maritime.

La grave sécheresse de 1991-1992 et les affrontements armés à la même époque dans la capitale, Mogadiscio, amena la communauté internationale à mettre en place une aide humanitaire massive, mais également à monter deux opérations à vocation sécuritaire sous l'égide des Nations Unies et, s'agissant de la seconde, à forte composante américaine. L'objectif était alors d'endiguer la violence et, idéalement, de construire une sortie de crise ou, du moins, d'en contenir les débordements régionaux.

Ces interventions militaires furent des échecs. La Somalie s'installa alors durablement dans un état de ni guerre ni paix, marqué par l'alternance de périodes raisonnablement tranquilles et d'épisodes de violence, et ce jusqu'à ce jour.

Ces années furent en outre le théâtre de l'autonomisation du Puntland dans le nord-est du pays. Cette seconde amputation de la Somalie, après celle du Somaliland, fut réputée avoir été appuyée par le voisin éthiopien.

Celui-ci ne se priva d'ailleurs pas d'intervenir militairement à plusieurs reprises de l'autre côté de sa frontière, soit pour soutenir des factions ou des hommes politiques locaux qui lui étaient acquis, soit pour combattre des mouvements qui lui paraissaient menacer sa sécurité<sup>23</sup>, en particulier sur la question de l'Ogaden.

---

22 Indépendance non reconnue par la communauté internationale, au motif qu'elle n'avait pas été acceptée par la Somalie. Donc à la différence du Sud Soudan, lorsqu'il s'est détaché du Soudan en juin 2011 ou de l'Erythrée qui a fait sécession d'avec l'Éthiopie.

23 Comme l'*Ittihad al-Islamiyah* (L'Union islamique).

Comparativement à la période précédente, l'insécurité fut cependant plutôt sur le recul entre la fin des années 1990 et la première moitié des années 2000. Trois catégories d'acteurs contribuèrent à ce retournement, certes fragile et tout relatif. Il s'agissait d'une part d'hommes d'affaires, entrepreneurs et commerçants, dont les activités étaient mises en péril par la violence, d'autre part des « aînés » traditionnels en charge de la régulation des différends intra et inter-clans et, enfin, de chefs religieux, revêtus de la légitimité que leur assurait leur fonction.

En divers lieux et faute que l'État puisse exercer les missions qui lui incombent, notamment en matière de défense de l'ordre public et d'exercice de la justice, ces trois catégories d'acteurs coopèrent dans des instances ad hoc, les Tribunaux Islamiques pour se substituer à lui. A Mogadiscio, ces instances fondèrent l'Union des Tribunaux islamiques (UTI).

Bien que fragiles du fait tant de rivalités claniques que de la diversité des mouvances religieuses qui y étaient représentées, les Tribunaux islamiques et leur Union eurent un rôle positif en terme de sécurité pendant cette période<sup>24</sup>.

### **Le retour de la violence**

Mais un nouveau cycle de violences s'enclencha à compter de l'année 2006. L'UTI, qui avait dans une certaine mesure pacifié non seulement Mogadiscio mais une bonne partie du territoire correspondant à l'ex-Somalie italienne, fut l'objet d'une suspicion internationale croissante, principalement américaine, au motif qu'elle abritait des Islamistes radicaux, voire des terroristes<sup>25</sup>.

La Somalie fut ainsi progressivement aspirée, à son corps défendant, dans la lutte contre le terrorisme déclenchée par les Etats-Unis après les attentats du 11 septembre 2001 sur le territoire américain.

Dans un premier temps ceux-ci soutinrent des factions qui entendaient recouvrer leur ancienne prééminence politique et économique. Mais ces dernières furent défaites par les milices des Tribunaux islamiques. Ce fut ensuite l'Éthiopie qui, craignant l'installation à ses frontières d'un pouvoir nationaliste et à forte tonalité islamiste, envahit le pays en 2007. Elle y mena une guerre dure mais non conclusive, avant de s'en retirer début 2009.

En janvier de cette même année, le Président du Gouvernement fédéral de transition (GFT), Abdoullahi Youssouf<sup>26</sup>, ex-homme fort du Puntland et protégé du régime d'Addis-Abeba, cédait la place à un des anciens chefs de l'Union des Tribunaux Islamiques, Cheikh Cherif Cheikh Ahmed, qui s'était forgé la réputation d'en représenter l'aile modérée.

---

24 A titre d'exemple, le nombre d'actes de pirateries diminua à cette époque (de 35 en 2005 à 10 en 2006), car cette activité était tenue pour contraire à la charia, avant de repartir à la hausse en 2007 et 2008 après la défaite de l'UTI (cf. Continer la piraterie, Focus stratégique n° 40, IFRI).

25 Il est exact que certains des acteurs des attentats de 1998 contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie venaient de Somalie.

26 Il prenait en 2004 le relais de Abdiqasim Salad Hassan, Président du GFT depuis 1999 et installé au pouvoir, tout comme ses successeurs, par la communauté internationale.

S'ensuivit l'éclatement du camp des islamistes entre cette aile modérée et l'aile radicale des *Chabaab* (les Jeunes) et de l'*Hižb al-Islam* (Parti de l'Islam). Cette rupture opéra selon une double ligne de fracture, d'ailleurs maillées l'une à l'autre : l'acceptation ou le rejet du GFT ; le fait de tenir les casques blancs de l'AMISOM<sup>27</sup> pour une force de maintien de la paix prenant la relève du contingent éthiopien ou comme une armée d'occupation étrangère.

Cette rupture qui, de fait, était en germe en raison de la fragmentation de l'Islam politique en Somalie et de tensions entre clans, entraîna un recrudescence de la violence.

Cette dernière était le produit d'affrontements opposant les *Chabaab* et le *Hižb al-Islam* aux forces de sécurité du GFT, appuyées par l'AMISOM. Affrontements qui permirent à ces mouvements de contrôler plusieurs quartiers de la capitale, ainsi qu'une part conséquente de la Somalie, à la notable exception près d'une partie de la région centrale où était implantée l'*Ablou Sunnah wal Jama'a*<sup>28</sup>, un groupe dirigé par des leaders soufi.

### *La situation aujourd'hui*

En matière sécuritaire le fait marquant dans la période récente fut l'entrée en force de l'armée kenyane dans le sud du pays en octobre 2011. Combinée avec le renforcement des contingents de l'AMISOM<sup>29</sup> et des interventions ponctuelles de l'Éthiopie, elle a chassé les *Chabaab* d'abord de Mogadiscio, puis des autres villes importantes que ces derniers contrôlaient, telles que Marka et Kismaayo<sup>30</sup>, ainsi que des régions frontalières avec le Kenya et l'Éthiopie.

Mais ce mouvement, qui fait preuve d'une forte résilience et d'une indéniable capacité de rebond, reste toujours actif dans une partie de la Somalie centrale et méridionale. Contraint de basculer vers une guerre asymétrique à base d'attentats et d'assauts surprise contre les garnisons de l'AMISOM, il n'a pas été, à ce jour, définitivement vaincu. En outre, s'appuyant sur la faible capacité de l'État central à maintenir l'ordre et à satisfaire les besoins des populations et jouant avec habileté des relations entre clans, il continue d'exercer ici et là la réalité du pouvoir, à tout le moins au niveau local.

En ce qui concerne la recherche d'une solution politique et institutionnelle pour sortir la Somalie de sa situation d'insécurité, la conférence de Londres de février 2012 a amorcé le glissement d'une stratégie initiale de reconstruction d'un État central fort, qui avait les préférences de la communauté internationale, vers une approche de type fédéral et donc de décentralisation du pouvoir et de son exercice.

---

27 *African Mission in Somalia* mise en place à la même époque par l'Union Africaine et appuyée depuis par les Nations Unies.

28 L'assemblée de ceux qui suivent le Prophète et ses prédictions.

29 Qui compte désormais plus de 15.000 soldats et policiers.

30 Le port de Kismaayo était, pour les *Chabaab*, une source conséquente de revenus, notamment par la taxation des exportations de charbon de bois.

Cette orientation, qui ébauche un processus d'alignement sur les modes d'organisation traditionnels de la société somalienne, a été entérinée par la nouvelle constitution, adoptée peu après. Reste toutefois le double risque de balkanisation du pays, comme on le constate dans les régions frontalières du Kenya et de l'Éthiopie, ainsi que de remontée des tensions entre clans pour contrôler les territoires.

Toujours dans le domaine du politique, un nouveau parlement, dont les membres ont été choisis par les « aînés » représentant les clans, et ce par le biais d'un scrutin fermé à la population, a élu en septembre 2012 Hassan Cheikh Mohamoud comme Président de la République. À la différence de ses deux prédécesseurs, c'est un homme peu controversé, car sans lien avec l'UTI non plus qu'avec l'Éthiopie. Dans un souci de réconciliation, il a d'ailleurs offert dès son élection une amnistie aux *Chabaab* qui déposeraient les armes. Sans retour à ce jour.

### **Régionalisation et internationalisation**

Dans la période récente, pas plus que par le passé, la crise somalienne ne saurait être déconnectée de son environnement, qu'il soit régional ou international. Deux points méritent alors d'être mentionnés.

D'une part, ce furent les attentats perpétrés et/ou revendiqués par les *Chabaab* au Kenya<sup>31</sup>, d'abord à Nairobi dans le centre commercial de Westgate en septembre 2013, puis à l'université de Garissa dans le nord du pays en avril 2015. Dans l'un et l'autre cas, le motif mis en avant fut l'exercice de représailles contre un Kenya envahisseur<sup>32</sup>.

D'autre part, les *Chabaab* ont fait formellement allégeance à Al-Qaeda en février 2012. De plus, diverses informations, plus ou moins avérées, font état de relations nouées avec d'autres groupes djihadistes opérant au Nigeria et au Mali, sans toutefois qu'il faille parler d'une internationale terroriste.

Néanmoins l'évolution de la situation en Somalie illustre ce glissement de certains mouvements armés en zone sahélienne, initialement fondés sur des causes propres au pays et visant des objectifs essentiellement nationaux vers des stratégies ou, à tout le moins, des ambitions et des déclarations à dimension régionale, voire internationale.

De ce point de vue, le cas somalien n'est guère différent de celui du Mali, avec les attentats commis en Côte d'Ivoire et au Burkina, ou des attaques menées par Boko Haram au Niger, au Tchad et au nord Cameroun. A noter d'ailleurs que ces extensions géographiques transfrontalières font généralement suite à des interventions militaires étrangères sur le territoire des mouvements en question.

---

31 Au vrai, le raid sur l'université de Garissa est la 17<sup>ème</sup> attaque sur le territoire kenyan revendiquée par les *Chabaab* depuis trois ans.

32 En 2010 les *Chabaab* avaient monté des attentats dans deux bars de Kampala en Ouganda, motivés par la présence sur le territoire somalien d'un contingent de soldats ougandais de l'AMISOM.

### *Des causes multiples et interconnectées*

La violence et l'insécurité en Somalie trouvent leur origine dans quatre dynamiques, souvent en interaction les unes avec les autres : l'effondrement de l'État ; l'affrontement autour de certaines ressources, aggravé par des déplacements de populations ; la montée en puissance d'un islam radical et militarisé ; certaines interventions extérieures.

#### **L'effondrement de l'État**

La guerre civile qui déboucha sur la chute du régime du général Syad Barré entraîna trois séries de conséquences. Ce fut d'abord l'effondrement de l'appareil d'État, même si assez peu fonctionnel dans les régions périphériques. Et donc des missions régaliennes en déshérence, à l'exception toutefois du Somaliland.

La seconde conséquence fut la mise en coupe réglée des biens publics, entreprises, infrastructures et équipements, comme sources de richesse, puis de pouvoir. En quelque sorte une privatisation sauvage, qui d'ailleurs accéléra le processus de libéralisation imposée par les institutions de Bretton Woods, Fonds monétaire international et Banque mondiale.

Jusqu'à un certain point, le phénomène n'est pas sans rappeler ce qui se passa en Union Soviétique avec la fin du régime socialiste. À cette différence près qu'en Somalie il fut parfois assorti d'une composante de violence armée, du fait justement de la disparition de l'État. Par effet de contagion, le recours aux armes devint alors un outil relativement banalisé de la compétition économique. Bien plus, il créa un cercle vicieux, où le contrôle des ressources permettait d'entretenir des milices, lesquelles étaient un moyen de s'emparer des dites ressources.

La troisième conséquence fut, comme déjà mentionné, la fragmentation du territoire entre ce qui est aujourd'hui la Somalie, le Somaliland et, de façon moins marquée, le Puntland. Cette fragmentation est porteuse de résultats ambivalents. D'un côté, les nouvelles entités territoriales et leurs administrations sont des éléments stabilisateurs, dans la mesure où elles se sont substitués à un État central en déconfiture, et ce avec tout ou partie des attributs fonctionnels de ce dernier.

En outre et s'agissant du Somaliland, ce nouveau pays a su mettre en place des solutions politiques mariant institutions démocratiques modernes et prise en compte du pouvoir traditionnel des aînés, ainsi qu'un équilibre, d'ailleurs fragile, entre les clans. L'un dans l'autre, cela a permis à ce nouveau pays de construire une situation raisonnablement sécurisée.

Mais ces ruptures territoriales sont également porteuses d'insécurité, en raison soit de litiges frontaliers, comme entre le Somaliland et le Puntland dans la région de Sool, Sanaag et Ayg, soit de tensions entre clans, faute que tous les clans présents sur un de ces nouveaux territoires y aient un égal accès au pouvoir et à ses avantages. C'est d'ailleurs une des mises en garde avancées contre des approches fédérales et décentralisées insuffisamment préparées.

### *L'affrontement autour des ressources et les mouvements de population*

L'économie somalienne est traditionnellement fondée sur l'agriculture et l'élevage qui, aujourd'hui encore, occupent la majeure partie de la population. Les facteurs de production naturels mis en œuvre pour ce faire sont les terres cultivables, les pâturages et l'eau. Leur contrôle est donc vital pour l'exercice de ces activités. Là où la densité des hommes et du bétail n'est pas excessive, à l'aune des pratiques techniques en vigueur, la coexistence entre agriculteurs et éleveurs est généralement pacifique et fait même l'objet de services croisés, tels que le confiage des animaux<sup>33</sup>.

Mais, comme dans tous les pays de la bande sahélo-soudanienne, ces ressources sont un enjeu de compétition entre éleveurs et agriculteurs, lesquels, pression démographique aidant, défrichent de nouvelles terres. De ce fait ils entravent le nomadisme des troupeaux, incontournable compte tenu des conditions agro-climatiques. Cette compétition peut dégénérer en affrontements violents. Ceux-ci sont traditionnellement régulés en Somalie par des institutions coutumières gérant les relations inter-claniques, sous réserve que l'insécurité et les déplacements massifs de population ne dépassent pas leur capacité de construction de compromis acceptables par toutes les parties en cause.

Or, dans le cas de la Somalie, cette dynamique d'affrontement va plutôt en s'aggravant. Cela tient au fait que l'élevage y est, plus encore que par le passé, le premier secteur d'exportation du pays compte tenu du recul de l'arboriculture fruitière et de la pêche. Une évolution qui soulève bien des convoitises et donc, dans ce contexte de compétition économique qui n'hésite pas à recourir à l'usage des armes, une source de violence. Cela résulte également des déplacements de population induits soit par des épisodes de sécheresse à répétition, soit par l'insécurité, et ce sur fond de militarisation de la société.

Par ailleurs, l'ouverture de l'économie somalienne sur l'extérieur, le gonflement de sa diaspora du fait de l'insécurité, de la pauvreté et de la faiblesse des opportunités économiques locales, ainsi que l'afflux, en période de crise humanitaire, d'une aide internationale massive ont fait des infrastructures et équipements de transport des outils d'accumulation de la richesse et donc, dans ce contexte de compétition économique sans contraintes, des lieux d'affrontements, parfois très violents.

Pour ces mêmes raisons d'insécurité et de sécheresse l'exode rural tend à s'accélérer depuis le début de la crise. Avec, pour corollaires, d'importants déplacements de population, soit d'une région à l'autre, soit des campagnes vers les villes.

Or ces flux migratoires induisent des heurts entre clans anciennement installés et nouveaux venus, en particulier dans ces régions agricoles les plus riches que sont les vallées de la Juba et de la Sheebelé, ainsi que vers le monde urbain. D'où également l'explosion du nombre des déplacés vivant dans des

---

<sup>33</sup> Le confiage du bétail, entre agro-éleveurs sédentaires et pasteurs nomades, est la délégation de la conduite des troupeaux et de leurs déplacements que font les premiers aux seconds quand la saison sèche rend indispensable la mobilité des bêtes pour l'accès aux pâturages et à l'eau. En contrepartie, les éleveurs nomades ont généralement accès aux résidus de récoltes pour nourrir leurs troupeaux en fin de saison des pluies.

camps gérés par l'aide humanitaire<sup>34</sup>, ce qui est source de tensions entre ces populations et les communautés hôtes à la périphérie desdits camps, notamment pour l'accès à la terre, au bois de feu et aux points d'eau.

En outre, les villes, malgré un développement économique, paradoxalement non négligeable en dépit de la crise, sont incapables d'absorber tous ces nouveaux migrants. En conséquence, le nombre des chômeurs, des personnes en sous-emploi manifeste et celui des jeunes en peine d'insertion a fortement augmenté. Ces laissés pour compte constituent en quelque sorte un réservoir de main d'œuvre, dans lequel peuvent puiser les factions politico-militaires de tous bords. C'est d'ailleurs souvent chez ces déracinés que se recrutent les milices, à tout le moins en milieu urbain.

Au bout du compte, il est trivial de constater que, partout et en tous temps, les activités économiques sont porteuses de compétitions. Mais, dans le cas de la Somalie, celles-ci sont souvent sources de violence du fait de la militarisation de la société et faute d'institutions suffisamment robustes de gestion des conflits. A la limite, le pays offre un bon exemple de mise en place d'un capitalisme sauvage, très largement dérégulé.

### *Les dynamiques de l'Islam somalien et son entrée en politique*

En Somalie l'Islam est très majoritairement sunnite, de type soufi, et structuré en confréries, comme dans de nombreux autres pays africains.

Mais deux influences extérieures ont progressivement pénétré la société. La première est celle des Frères musulmans, qui donna naissance au début des années 1980 à l'*Ittihad al-Islamiyah*<sup>35</sup>. La seconde se rattache au salafisme des pays du Golfe arabe, voire au wahhabisme saoudien.

Ceux qui s'en réclamaient militaient pour un retour aux fondements de l'Islam, c'est à dire le Coran et les *hadiths* (les faits et dits du Prophète), dépouillés de particularités locales, telles que le culte des saints. Ils demandaient l'instauration de la *charia* comme seule loi habilitée à régir le fonctionnement de la société. Ne serait-ce que de ce dernier point de vue, ils entrèrent très vite en conflit avec l'État socialiste et laïc mis en place sous le régime du président Siyad Barré.

Jusqu'à la chute du dit régime cet Islam déviant par rapport à celui qui dominait en Somalie ne put guère élargir son audience. Mais la montée des oppositions dans le courant des années 1980 puis la guerre civile qui emporta le régime lui permirent d'émerger comme une force politique pleine et entière, avant d'être récupéré par des mouvements armés en quête de justification.

---

<sup>34</sup> Et ce sans mentionner les réfugiés somaliens dans les pays voisins, par exemple au Kenya où le camp de Dabaab est, avec ses quelques 500.000 personnes, un des plus grands sinon le plus grand au monde.

<sup>35</sup> Son fondateur, Hasan Dahir Aweys, est un bon exemple des ponts et ruptures entre mouvements islamistes, puisqu'il fut un des chefs de l'Union des tribunaux islamique aux côtés de Cheikh Cherif Cheikh Ahmed, qu'ensuite il combattit lorsque celui-ci prit la tête du gouvernement à Mogadiscio.

Cette montée en puissance et ce basculement vers la violence se renforcèrent pour trois raisons différentes. La première fut le sous-produit des interventions militaires récurrentes de l'Éthiopie, tenue pour l'ennemi juré de la Somalie et, qui plus est, cataloguée comme pays chrétien.

La seconde fut la conséquence de la politique étrangère des États-Unis, qui éleva la Somalie au statut d'État terroriste<sup>36</sup>. D'où la multiplication des interventions américaines dans les affaires du pays, soit en soutenant certaines factions, notamment contre l'UTI, soit directement au moyen de raids militaires ciblés et en armant les forces de sécurité du GFTI, soit encore par l'Éthiopie interposée comme en 2007. Dans l'un et l'autre cas, qu'il s'agisse des chefs de guerre indirectement appuyés par les États-Unis ou des interventions éthiopiennes, les violences et atteintes aux droits humains qui en résultèrent ont vraisemblablement nourri le ressentiment des populations et leur défiance vis-à-vis de ces acteurs étrangers.

La troisième, qui n'est pas sans lien avec la précédente, fut la radicalisation de la mouvance islamique. Radicalisation qui eut d'ailleurs pour conséquences d'une part sa fragmentation entre nationalistes et internationalistes et, d'autre part, la concurrence entre groupes, alternant alliances et affrontements armés<sup>37</sup>. Soit autant de nouveaux terrains de la violence.

### *Des relations extérieures aux effets contrastés*

Les relations, politiques et économiques, qu'entretient la Somalie avec le monde extérieur ainsi que les interventions que celui-ci y conduit ont des effets ambivalents.

D'un côté, ces interventions visent à atténuer certaines des conséquences de la crise. Tel est notamment le cas de l'aide humanitaire. Tout au long de la période sous revue, cette aide en provenance tant des pays occidentaux que de ceux du Golfe ou encore portée par des agences multinationales, est restée omniprésente. Aujourd'hui, peu de populations dans le monde sont à ce point dépendantes d'elle sur la longue durée.

Il en est de même des tentatives pour trouver puis mettre en œuvre une solution de sortie de crise. Tentatives qui vont des innombrables conférences visant à construire des compromis de partage du pouvoir, aux interventions armées sous divers drapeaux.

Mais, d'un autre côté, ces relations avec le monde extérieur sont également porteuses de violences non seulement en termes militaires, mais également dans le domaine économique.

---

36 Il est vrai que certains des responsables des attentats de 1998 contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie, qui se revendiquaient d'Al Qaeda, venaient de Somalie.

37 Par exemple entre les *Chabaab* et *l' Hizb al-Islam*, tantôt alliés contre le gouvernement de Mogadiscio et tantôt s'affrontant violemment.

Ainsi, les embargos sanitaires sur les exportations de bétail mettent périodiquement en péril une des principales activités du pays, avec son cortège d'appauvrissement des éleveurs, d'exode rural et de gonflement de la population urbaine au-delà de la capacité des villes à offrir des opportunités d'emploi et de revenus alternatives.

Autre forme d'embargo imposé par l'extérieur, les obstacles mis au fonctionnement des *hawala*<sup>38</sup> au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, au motif que ces organisations auraient financé des activités terroristes, portent atteinte tant aux revenus des familles vivant des transferts de fonds de leurs parents émigrés qu'aux projets d'investissement en Somalie financés par la diaspora.

Jusqu'à un certain point et à tout le moins initialement, ce constat vaut également pour la pêche maritime. En effet, les eaux somaliennes sont poissonneuses et nombre de flottes étrangères y viennent pêcher. En l'absence d'autorités capables de contrôler le volume des prises après l'effondrement du régime de Siyad Barré<sup>39</sup>, le prélèvement sur la ressource halieutique s'est fortement développé.

En outre, les flottes étrangères à l'œuvre dans la région, compte tenu de leurs moyens techniques, faisaient une concurrence inégale aux pêcheurs locaux. Ceci expliquant cela, la piraterie au large des côtes somaliennes a d'abord visé les chalutiers étrangers. Mais il est vrai que, très vite, on assista à une diversification des cibles visées en raison du taux élevé de rentabilité de cette activité<sup>40</sup>.

Ces interférences malheureuses du monde extérieur se constatent également, et plus encore, dans des domaines autres qu'économique.

Cela tient d'abord à une donnée démographique, la présence ancestrale du peuple somali au-delà des frontières du pays, d'où le fantasme d'une Grande Somalie<sup>41</sup>, c'est à dire le rassemblement de tous les Somalis dans un même pays. Il fut à l'origine de plusieurs affrontements armés avec le voisin éthiopien et, *in fine*, amorça la chute du régime du président Siyad Barré.

En outre, la Somalie est un champ d'affrontement, en quelque sorte par procuration, entre deux pays de la région, l'Éthiopie et l'Érythrée qui se livrèrent une guerre très dure de 1998 à 2000. La première a soutenu et continue de soutenir les pouvoirs successifs en place à Mogadiscio, tandis que la seconde arme et accueille en base arrière les opposants les plus virulents aux pouvoirs en question, y compris se revendiquant du djihad ce qui ne manque pas d'être paradoxal compte tenu de la laïcité affichée du pouvoir en place en Érythrée.

---

38 L'*hawala* est un mécanisme de transferts de fonds particulièrement souple et peu coûteux.

39 A noter également, et pour cette même raison, les dépôts illégaux de déchets nucléaires des pays développés sur les côtes somaliennes.

40 Cf. Contenir la piraterie, IFRI n° 40, op. cité.

41 La quatrième étoile figurant sur le drapeau somalien renvoie à cela.

Enfin, au nombre des interventions extérieures qui viennent compliquer l'équation somalienne, on ne saurait passer sous silence celles des États Unis<sup>42</sup>, déjà mentionnées. A ce jour, leurs interventions, soit directes, soit par le biais de leurs alliés dans la région, semblent s'inscrire dans une prophétie auto-réalisatrice qui profite aux groupes les plus radicaux du camp islamiste.

## Conclusion

Conclure en disant ce qu'il conviendrait de faire pour aider les pays du Sahel à sortir de l'insécurité serait bien présomptueux compte tenu non seulement de la multiplicité des causes de ces crises auxquelles est confrontée la région, mais également des échecs, à ce jour, des solutions mises en œuvre pour y porter remède, tant par les pouvoirs locaux que par la communauté internationale.

Cependant, les analyses proposées ci-dessus laissent entrevoir quelques pistes qui paraissent être de bon sens mais qui, bien évidemment, exigeraient d'être précisées, contextualisées, évaluées afin d'être adaptées en tant que de besoin et, dans tous les cas, conduites sur la longue durée.

La première est, à l'évidence, de poursuivre les travaux de réflexion. Travaux qui devront porter sur deux points au moins : le pourquoi des échecs des stratégies conduites à ce jour pour gérer ces situations de crise ; les raisons du *gap*, fréquemment constaté, entre des analyses correctement contextualisées et les projets, interventions et opérations effectivement mis en œuvre sur le terrain.

La seconde est que des solutions trop exclusivement sécuritaires, donnant la priorité au militaire, seront vraisemblablement insuffisantes ou fragiles. Il est donc souhaitable de les ancrer effectivement dans des stratégies plus larges incluant d'une part des composantes politiques, sans craindre d'y associer toutes les parties qui y consentiraient et, à tout le moins, sans exclusive a priori, d'autre part la consolidation/reconstruction des appareils d'État et l'amélioration de leur gouvernance et, enfin, l'appui au développement économique et social, en particulier dans ces trois dimensions que sont une croissance plus inclusive, la maîtrise de l'évolution démographique et l'attention portée à ces activités qui occupent la majorité des populations du Sahel, soit le secteur dit informel et celles du monde rural.

La troisième est de se défier des approches du genre *one size fits all*, c'est-à-dire d'analyses et de solutions en quelque sorte standard qui sous-estiment l'importance des spécificités locales et qui, de ce fait, sont insuffisamment contextualisées.

La quatrième est de garder en tête que ces crises ne sauraient être dissociées des évolutions du monde, qu'il s'agisse de la mondialisation économique, des tensions géostratégiques ou de la montée en gamme du phénomène religieux.

---

42 A noter cependant que les États-Unis ont récemment nommé un ambassadeur en charge de la Somalie, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps. Mais il est basé à Nairobi et non à Mogadiscio.

La cinquième consiste à ne pas se substituer aux acteurs locaux qui savent, mieux que les partenaires étrangers, ce qu'il convient de faire et donc d'éviter les retombées contre-productives au nom du sage précepte du *Do no harm*.

La sixième, enfin, est l'obligation de la persévérance dans le temps long, car les crises et violences qui affectent les pays du Sahel ne sauraient être réglées en un tournemain.

## Bibliographie

- Afrique Contemporaine*, dossier sur les Dynamiques du pastoralisme au Sahel (2014)
- Elodie Aparid, « Les mots de Boko Haram », *Afrique Contemporaine*, n° 255, 2016)
- Clara Arnaud, « Jeunesses sahéliennes, dynamiques d'exclusion et pistes d'insertion », Agence française de développement et Urgence Reconstruction Développement, 2016
- Jay Bahadur, *The Pirates of Somalia Inside their Hidden World*, Pantheon Books, 2011
- Banque Mondiale:
- *Responding to the Challenge of Fragility and Insecurity in West Africa* (2014)
  - *Pirate Trails, Tracking the Illicit Financial Flows from Pirate Activities off the Horn of Africa*, A World Bank Study, 2013
- Marie Besançon et Stephen Dalzell, *The Soldier and the Street, East African CIMIC in Somalia and Beyond* (Prism, 2014)
- Christian Castellonet, Guillaume Solanet et Yves Ficatier, « Adapter les pratiques opérationnelles des bailleurs dans les Etats fragiles », Agence française de développement, juin 2010
- Hugues Eudeline, « Contenir la piraterie, des réponses complexes face à une menace persistante » IFRI, novembre 2012
- International Crisis Group :
- « Le Sahel central, au cœur de la tempête » (6/2015)
  - *Kenya : Al-Shabaab, Closer to Home* (Updated Briefing, 9/2014)
  - *Somalia: Al-Shabaab, It Will Be a Long War* (Policy Briefing, 6/2014)
  - *Somalia, Puntland's Punted Polls* (Africa Briefing, 2013)
  - *Assessing Turkey's Role in Somalia* (Policy Briefing, 10/2012)
  - *Somalia: An Opportunity that Should Not Be Missed* (Policy Briefing, 2/2012)
  - *The Kenyan Military Intervention in Somalia* (Africa Report, 2/2012)
  - *Somalia's Divided Islamists* (Policy Briefing, 5/2010)
- IRSEM, *Approche globale et Union Européenne, le cas de la Corne de l'Afrique*, Etudes de l'IRSEM, 2014
- Roland Marchal, *Somalia, a new era?*, NIS Foundation, 2012
- Roland Marchal, « L'impact de la crise somalienne sur le Kenya », Agence Française de Développement, 2012
- Serge Michailof, *Africanistan, L'Afrique en crise va-t-elle se retrouver dans nos banlieues*, Fayard, 2015
- Martin M. Murphy, *Somalia, the New Barbary, Piracy and Islamism in the Horn of Africa*, Columbia University Press, 2011
- Marc-Antoine Pérouse de Montclos, *Nigeria's Interminable Insurgency, Addressing the Boko Haram Crisis*, Chatham House, 2014
- Christian Seignobos, « Boko Haram et le lac Tchad », *Afrique Contemporaine*, 2016)
- Stig Jarle Hansen, *Al-Shabaab in Somalia, the History and Ideology of a Militant Islamist Group, 2005-2012*, Hurst and Company, 2013
- Jean-Bernard Véron, « La Somalie, moderne Sisyphe », *Politique étrangère*, automne 2015
- Jean-Bernard Véron, « La Somalie, une crise complexe et sans solution à ce jour », in Jean-Pierre Vettovaglia (dir.), *Déterminants des conflits et nouvelles formes de prévention*, Bruylant, 2013
- Jean-Bernard Véron, « La Somalie ou la désespérance de l'aide », Agence Française de Développement, 2012)
- Jean-Bernard Véron, « La Somalie, cas d'école des Etats dits faillis », *Politique Etrangère*, 2011)
- Alex de Waal: *The real Politics of the Horn of Africa* (Polity, 2015)